

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES**

*Date de convocation : 28 février 2022*

Séance du 7 mars 2022

L'An Deux Mil Vingt Deux, le 07 février à 20 h 00

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mr Jean-Michel RIGAULT, étaient présents : Mr PATUREAU Daniel, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme GERVILLE REACHE Danièle, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mr BIGE Arnaud, Mme BIGE Sarah, Mme CASTRO Béatrice, Mr CINTRACT Michel, Mr GAUTHIER Baptiste, Mme MORIN Isabelle, Mr PLAGNE André et Mr SIGORINI Philippe

Présente également : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie  
Mr BIGE Arnaud a été désigné secrétaire de séance.

Le maire demande l'ajout de deux dossiers à l'ordre du jour : Lignes Directrices de Gestion pour le personnel communal et d'un huis-clos. Le conseil à l'unanimité accepte l'ajout de ces dossiers.

## **I – Approbation du compte rendu de la séance du 07 Février 2022 :**

Approuvé, les conseillers le signent.

## **II – Point financier :**

La situation de la trésorerie au 07 mars 2022 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de mars est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 20 000 € et les recettes prévisionnelles à 17 025 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin mars s'élevant à 21 778 €, tenant compte de la trésorerie au 07 mars d'un montant de 24 753 €.

## **III – Demandes de subventions :**

Le maire fait part de plusieurs demandes de subventions :

- a) Les Restos du Cœur et AFM Téléthon – le conseil décide de ne pas donner suite
- b) L'Association Tom Pouce : cette association fait des actions en faveur des enfants des écoles de Courson les Carrières, le conseil décide d'attribuer 100 €
- c) L'association A Chacun son Chemin de Puisaye-Forterre : l'association sollicite une participation de 15 € par kilomètre de chemin de randonnée soit pour 20 kilomètres 300 €. Le conseil décide d'attribuer 150 € rappelant que contrairement à d'autres communes, il est mis à disposition l'employé communal pour l'élagage et l'entretien des dits chemins.

## **IV – Admission en non-valeur**

Le maire fait part au conseil municipal qu'il a été informé par le Service de Gestion Comptable d'Auxerre – Direction Générale des Finances Publiques – que des titres de 2012 (cantine) n'ont pu être recouverts malgré plusieurs relances pour un montant de 452,60 €. Ce montant doit être en admission en non-valeurs. Le conseil municipal accepte et charge le maire de mandater ce montant au compte 6541.

## **V – Travaux**

- a) Démoussage d'une partie du toit de l'église : l'entreprise CASTRO a fourni 2 devis – un pour le nettoyage à haute pression sur environ 250 m<sup>2</sup> avec changement de tuiles gelées et une nacelle pour un montant de 2 500 € H.T. soit 3 000 € T.T.C. et un autre pour la pulvérisation d'un produit anti-mousse pour 750 € H.T. soit 900 € T.T.C. Il est préconisé de réaliser la pulvérisation environ 1 à 2 ans après avoir fait le nettoyage à haute pression. Le conseil municipal accepte le devis du nettoyage pour un montant de 3 000 € T.T.C. et charge le maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.
- b) Le maire informe le conseil qu'il a rendez-vous en préfecture accompagné du président de la communauté des communes de Puisaye-Forterre le 11 mars avec la secrétaire générale pour défendre les dossiers de demande de subvention concernant l'aménagement de la place et la mise en accessibilité de la salle des fêtes. En accord avec Urban Ingénierie il a été demandé à la société RTP de repousser les travaux à début septembre dans l'attente d'accord des subventions demandées.

- c) Le conseil est informé que les panneaux situés au plateau ralentisseur de la Grande Poisse ont été arrachés par un engin (agricole ?). L'employé communal a remis d'autres panneaux en les déplaçant un peu.
- d) Il est signalé que des lampes d'éclairage public ne fonctionnent plus vers l'avenue de la Gare, ainsi que l'éclairage solaire situé au chemin du stade du Pron qui, lui, est en panne depuis plusieurs mois. Le Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne sera une nouvelle fois contacté pour intervenir lors de la maintenance de l'éclairage public.
- e) Lors du dernier conseil, il avait été évoqué la possibilité d'installation de prises pour les guirlandes de Noël par le Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne. Un devis a été demandé. Le coût est de 500 € pour le déplacement et de 80 à 90 € par prise posée. Le conseil décide de ne pas donner suite.
- f) Mr Plagne André demande au conseil s'il est prévu de remplacer la boule située sur le trottoir 2 rue Chanzy qui a été bougée par un camion. D'autre part, il est soulevé le problème du passage des camions qui arrachent les jardinières devant l'église, il est proposé de voir pour installer des boules au long du trottoir.

## **VI – Guinguette**

Le maire rend compte de la situation de Monsieur Rigaud Gérard ancien gérant de la guinguette qui pour raison de santé ne peut reprendre pour la saison. Une consultation a été lancée pour trouver un repreneur.

## **VII – Bourse d'échange tourisme**

Le maire informe le conseil qu'une bourse d'échange pour le tourisme aura lieu le 19 mars à Bléneau, il demande qui pourra s'y rendre pour déposer et échanger de la documentation. Mesdames Gerville Réache et Morin et Mr Sigorini se proposent.

## **VIII – Lignes Directrices de Gestion (LDG) pour le personnel**

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir les lignes directrices de gestion. Ces lignes directrices de gestion visent à : déterminer la stratégie de pilotage des ressources humaines, fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels et de favoriser en matière de recrutement l'adaptation des compétences. Ces lignes directrices de gestion concernent autant les grosses collectivités (communautés d'agglomérations, communautés des communes) que les petites collectivités qui n'ont qu'un ou deux employés. Le conseil municipal accepte que la collectivité adopte les lignes directrices de gestion et charge le maire d'établir tous documents relatifs à cette affaire.

## **XII – Affaires diverses**

- a) Mme Castro se rendra au conseil d'école d'Etai la Sauvin le 10 mars
- b) Le maire fait part au conseil de la réception de la facture de la commune de Courson pour les frais de fonctionnement de l'école d'un montant de 4734,23 € pour 7 enfants dont 3 en garde alternée.
- c) Le maire informe le conseil que Madame Leclerc Pascale organise avec son association Vivre Ici une rencontre le 12 mars après-midi autour d'un goûter avec différents acteurs, animateurs, adhérents, thérapeutes et associations locales.
- d) Le foire du Renouveau de Treigny aura lieu le 13 mars
- e) Une carte de remerciement des élèves de l'école d'Etai la Sauvin a été adressée à la municipalité.
- f) Une invitation a été envoyée pour voter pour Saint Sauveur en Puisaye inscrite à l'émission « le Village Préféré des Français »
- g) Mesdames Morin et Bigé se rendront à l'assemblée générale du SYVOSC

- h) L'assemblée générale du Comité des Fêtes de Druyes aura lieu le 15 mars à la salle des fêtes
- i) Mr Patureau rend compte de la réunion de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre, il y a eu la nomination d'un nouveau vice-président, il n'y aura pas d'augmentation du tarif de l'eau, les travaux se feront de plus en plus en régie en interne avec achat de matériel. En ce qui concerne le SPANC (Service Public des Assainissements Non Collectifs), un contrôle devrait avoir lieu dans les prochaines années (180 € par installation à la charge du particulier).
- j) D'autre part, il fait part au conseil qu'il faut remplir la cuve à fuel de la salle des fêtes. Au vu du prix actuel et du besoin avant la fin de la saison du froid, il est décidé d'acheter 1 000 l. Le complément sera fait lorsque le tarif sera plus bas avant la reprise de l'automne. Le maire regrette que la proposition qui avait été faite à la population l'an passé de faire des commandes groupées n'ait pu aboutir.
- k) Mr Gilbertas présent dans la salle est sollicité par le maire pour savoir si la demande de subvention pour Lumières de Druyes a été faite auprès de la Communauté des Communes de Puisaye-Forterre. Elle a été faite le 6 mars par Mr Gilbertas.
- l) D'autre part, Mr Gilbertas informe le conseil qu'il n'est plus secrétaire de l'association des Amis du Château n'ayant pas été réélu.

Prochain conseil le 24 mars 2022 à 20 h 30

### **HUIS-CLOS : GUINGUETTE**

Le maire informe le conseil qu'il a reçu plusieurs propositions pour la reprise de la guinguette. Trois personnes ont été reçues par lui-même, Mme Gerville Réache, Mrs Cintract, Sigorini et Patureau.

Au vu des candidatures, les dossiers ont été examinés.

Un vote a lieu, c'est Mr Macary et Mme Mancini de Villefargeau qui sont retenus à l'unanimité. Ces personnes ont toutes les compétences professionnelles et administratives pour reprendre l'activité dès le 1<sup>er</sup> avril.

Les autres candidats seront tous informés de la décision du conseil.